



Décision du Conseil d'administration de CAFI

Adoptée par courriel le 22 février 2016

EB.2016.02.

En accord avec le paragraphe 11 des règles et procédures du Conseil d'administration de CAFI, et ayant reçu la demande révisée de subvention préparatoire pour le développement d'un Cadre national d'investissement pour la République centrafricaine le 11 février 2016,

le Conseil d'Administration approuve la subvention de US\$ 1, 000,000.00 à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) pour appuyer le développement du Cadre national d'investissement de la République centrafricaine.

De plus, le Conseil d'administration demande à la BIRD de consulter et collaborer avec les autres organisations de mise en œuvre de CAFI pour le développement du Cadre national d'investissement.